

LES DIVERSES PRESTATIONS DU SERVICE INFORMATIQUE ET LEUR TARIFICATION

au 1er janvier 2026

Les cotisations sont appelées deux fois par an en janvier et en juin.

Tous les tarifs sont révisables annuellement selon le même barème appliqué par Berger Levrault au syndicat (indice SYNTEC) (*). Le montant de l'actualisation pour **2026** est ainsi de **2,021 %**.

Les tarifs présentés ci-dessous tiennent compte de cette actualisation 2026

MAINTENANCE DE BASE SUR LES PROGICIELS BERGER-LEVRAULT

COMMUNES

La cotisation de la maintenance pour les communes est déterminée en fonction de deux parts dépendantes de la population avec double compte de la commune au 1er janvier de l'année N selon le recensement publié par l'INSEE.

- une première part forfaitaire en fonction de la tranche d'habitants à laquelle appartient la commune ;
- une deuxième part calculée avec un coût par habitant.

Nombre d'habitants	Forfait	part/habitant
1 à 99 hab	496,40 €	2,02 €
100 à 199 hab	601,64 €	
200 hab à 249 hab	972,59 €	
250 à 299 hab	1 077,83 €	
à partir de 300 hab	1 216,77 €	

Exemple : une commune de 255 habitants devra 1 077,83 (forfait) + 515,10 (2,02 X 255) = 1 592,93 € pour une année.

EPCI

La cotisation des EPCI s'établit en fonction de deux paramètres :

- Une première part prenant en compte le nombre de machines connectées au réseau de la commune, exprimée par une part forfaitaire affectée d'un coefficient de diminution selon le nombre de postes.
- Une deuxième part prenant en compte le nombre de logiciels de la gamme Berger Levrault maintenus par le Syndicat, qui reste invariable dans son principe

Calcul de la première part :

Est pris en compte dans le calcul de cette part le nombre de postes maintenus par Territoire d'énergie 90 pour la collectivité. On estime la maintenance d'un poste à 607,02 €. On applique ensuite un coefficient qui varie selon le nombre de postes

Nombre de postes maintenus	Coef	Calcul de la part 1 :	Tarif maintenance Berger Levraud
		607,02 x (nbre poste x coeff)	
Monoposte	1	607,02 x (1 x 1)	607,03 €
Biposte	1	607,02 x (2 x 1)	1 214,05 €
3 postes	0,9	607,02 x (3 x 0,9)	1 638,97 €
4 postes	0,9	607,02 x (4 x 0,9)	2 185,30 €
5 postes	0,9	607,02 x (5 x 0,9)	2 731,62 €
6 postes	0,7	607,02 x (6 x 0,7)	2 549,51 €
7 postes	0,7	607,02 x (7 x 0,7)	2 974,43 €
8 postes	0,7	607,02 x (8 x 0,7)	3 399,35 €
9 postes	0,7	607,02 x (9 x 0,7)	3 824,27 €
10 postes	0,7	607,02 x (10 x 0,7)	4 249,19 €
11 postes	0,7	607,02 x (11 x 0,7)	4 674,10 €
12 postes	0,7	607,02 x (12 x 0,7)	5 099,02 €
13 postes	0,7	607,02 x (13 x 0,7)	5 523,94 €
14 postes	0,7	607,02 x (14 x 0,7)	5 948,86 €
15 postes	0,7	607,02 x (15 x 0,7)	6 373,78 €
16 postes	0,65	607,02 x (16 x 0,65)	6 313,08 €
plus de 16 postes		381,22 € X nbre de postes	

Calcul de la deuxième part :

Sont pris en compte pour le calcul de cette part, uniquement les postes maintenus par le Syndicat équipé d'une licence Berger Levrault. La base de ce caclul pour cette part est la participation que verse le syndicat à Berger Levrault. Cette part pour un poste correspond à 1348,95 €. On applique ensuite un pourcentage qui varie selon le nombre de postes.

Nombre de PC avec licence Magnus	Taux appliqué	Calcul de la part 2 :	Part par poste avec license Berger Levrault
		nbre poste x (1348,95 x taux)	
Monoposte	100%	1 x (1348,95 x 100%)	1 348,96 €
Biposte	100%	2 x (1348,95x 100%)	2 697,92 €
3 postes	83,27%	3 x (1348,96 x 83,27%)	3 369,83 €
4 postes	83,27%	4 x (1348,96 x 83,27%)	4 493,11 €
5 postes	83,27%	5 x (1348,96 x 83,27%)	5 616,39 €
6 postes	72,00%	6 x (1348,96 x 72,00%)	5 827,50 €
7 postes	64,00%	7 x (1348,96 x 64,00%)	6 043,34 €
8 postes	56,50%	8 x (1348,96 x 56,50%)	6 097,29 €
9 postes	50,50%	9 x (1348,96 x 50,50%)	6 131,02 €
10 postes	50,01%	10 x (1348,96 x 50,01%)	6 746,14 €
11 postes	50,01%	11 x (1348,96 x 50,01%)	7 420,76 €
12 postes	45,86%	12 x (1348,96 x 45,86%)	7 423,59 €
A partir de 13 postes : nbre de postes de la collectivité x 45,86%			

Exemple : un EPCI a trois postes informatiques dont un seul dispose d'un logiciel Berger-Levrault. La cotisation sera donc de : 1638,97 € (part pour les 3 postes) + 1348,95 € (part pour la license BL) soit 2987,92 €.

PACK DÉMATÉRIALISATION

Le pack dématérialisation:

- i-parapheur

- Tdt Hélios

- Tdt ACTES

- connecteur Chorus Pro

107,91 € PAR N° SIREN DE LA COLLECTIVITE

PRESTATION SAUVEGARDE EXTERNALISÉE DES DONNÉES

Strate	GIGAS	Coût
0 - 500	30	43,09 €
501 – 1 000	34	49,24 €
1 001 – 2 000	44	65,24 €
2 001 – 3 000	60	91,09 €
Plus de 3 000	80	120,63 €
Com Com	120	196,94 €
SERTRID	100	156,28 €
CDG 90	120	196,94 €
Autres EPCI	60	88,96 €
Prix du Go supplémentaire : 1.72 €		

SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Strate	Coefficient	Tarif annuel
1-500	0,8	308,82 €
501-1000	0,9	347,36 €
1001 - 2000	1	385,96 €
2001-3000	1,2	463,15 €
plus de 3000	1,3	501,75 €
EPCI	1,2	463,22 €

DÉLEGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le tarif pour cette prestation est déterminée en fonction de la tranche de population à laquelle la collectivité appartient sur la base d'un socle de base à **450,35 €/an.**

Strate	Variation du tarif de base par	Montant du
1-500	0,8	360,28 €
501-1000	0,85	382,81 €
1001 - 2000	0,9	405,32 €
2001-3000	0,95	427,85 €
plus de 3000	1,1	495,40 €
EPCI		495,40 €

Délibérations du Comité du 16/05/2017 et du Bureau du 11/07/2017

CABINET NUMÉRIQUE

Le coût de maintenance a été négocié avec l'éditeur BL pour le compte de ses adhérents.
Le tarif pour cette prestation est déterminée en fonction de la tranche de population.

Variation du tarif de base	Montant du tarif de base annuel
1-500	259,67 €
501-1000	288,52 €
1001 - 2000	317,37 €
2001-3500	649,17 €
3501 - 10000	1 154,09 €
10 001 à 50 000	-

(1) La population à prendre en compte est celle de la commune siège.

CONNECTEUR POUR PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

Le coût de maintenance a été négocié avec l'éditeur BL pour le compte de ses adhérents.
Le tarif pour cette prestation est déterminée en fonction de la tranche de population.

Variation du tarif de base	Montant du tarif de base annuel
1-500	59,18 €
501-1000	63,05 €
1001 - 2000	67,55 €
2001-3000	75,92 €
plus de 3000	90,08 €
EPCI	90,08 €

PRESTATION DE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le service informatique propose à ses adhérents de réaliser des opérations liées aux progiciels dont il gère l'assistance dans le cadre de : la réalisation des paies et déclarations de charges, des déclarations de fins d'année, de la saisie des mandats et titres, la gestion des opérations sur les listes électorales ou les registres d'état-civil, etc...

Il s'agit d'une prestation exceptionnelle qui n'a pas vocation à perdurer et qui a généralement pour but de pallier l'absence d'un agent ayant en charge ces missions qui nécessitent une technicité particulière et une connaissance des logiciels métiers Berger Levraud.

Cette prestation est facturée par journée incompressible au forfait de **300 € la journée**.

PLATEFORME MUTUALISÉE DE DÉMATERIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Afin de rationaliser les coûts et d'offrir une assistance aux communes dans la passation d'appels d'offres, Territoire d'énergie 90 propose la mise à disposition d'une solution de profil acheteur mutualisée permettant :

- * La mise en ligne des avis de publicité et des DCE;
- * La réception des candidatures et des offres électroniques de manière sécurisée et confidentielle ;
- * La gestion des échanges d'information entre le pouvoir adjudicateur et les opérateurs économiques pendant la procédure de passation de marché ;
- * La signature électronique

Le coût retenu est de **50 € pour chaque accès à la plateforme des marchés publics**. De plus, il est prévu d'intégrer la possibilité d'avoir une aide de Territoire d'énergie 90 pour la mise en ligne du marché pour un coût de **32 € supplémentaire**.

La demande se fait uniquement par le biais d'un formulaire en ligne disponible sur le site internet de TDE 90.